Régie Savasta
GESTION LOCATION SYNDIC TRANSACTION

BAREME DES HONORAIRES – GESTION LOCATIVE

HABITATION – COMMERCE / BUREAU / PROFESSIONNEL / INDUSTRIEL

HONORAIRES LOCATION

☞ **Bail d'habitation meublé ou vide :**
Conformément à l'article 5-I de la loi du 6 juillet 1989 :

La rémunération des personnes mandatées pour la mise en location d'un logement est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires relatifs à la visite du bien, à la constitution du dossier du locataire, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée. Ces honoraires sont partagés entre bailleur et locataire selon les plafonds réglementaires suivants :

- Plafonds applicables :

Zone tendue : 10,09 € TTC / m² (visite, étude dossier et rédaction de bail) + 3,03 € TTC / m² (état des lieux).
Zone non tendue : 8,07 € TTC / m² (visite, étude dossier et rédaction de bail) + 3,03 € TTC / m² (état des lieux).

Les diagnostics obligatoires sont facturés par des prestataires extérieurs selon leurs propres tarifs.

☞ **Bail de garage ou place de parking : 100 € HT, soit 120 € TTC à la charge du locataire.**

☞ **Bail commercial, industriel ou professionnel (et renouvellement) :**

Pour la négociation avant-projet, la rédaction du bail commercial ou industriel ou relatif à l'exercice d'une profession libérale ou artisanale, les taux suivants sont appliqués :

12,5% des loyers annuels HT soit 15% TTC à la charge du propriétaire
12,5% des loyers annuels HT soit 15% TTC à la charge du locataire

Honoraires minimum de rédaction de bail : 1000€ HT soit 1200€ TTC

Pour la réalisation d'état des lieux d'entrée : 350€ HT pour une surface de local inférieure à 150m²
Pour la Réalisation d'état des lieux d'entrée : 450€ HT pour une surface de local comprise entre 151m² et 500m²
Au-delà de 500m² sur devis

☞ **Subrogation de bail :** taux identique sur les loyers restant à courir, avec un minimum de 250 € HT.

Cession de droit au bail ou fonds de commerce, sans rédaction d'un nouveau bail, honoraires administratif de gestion de dossier : 350€ HT à la charge du bailleur

302 Rue Garibaldi 69007 LYON **email : amelie@regiesavasta.fr**
Carte Professionnelle de Gestion Immobilière n°6901 2021 000 000 074 délivrée par la CCI LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE
Garantie Financière délivrée par GALIAN 89 Rue de la Boétie 75008 Paris RCS Lyon 898 782 735

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Prestations	Tarifs
Gestion courante	6,5 % HT des sommes encaissées + TVA (accompte mensuel et CRG trimestriel)
Gestion courante	6 % HT des sommes encaissées + TVA (acompte trimestriel et CG annuel)
Frais administratif	16,6 € HT/an/lot + TVA
Assurance Loyers Impayés	2,7 % TTC des sommes encaissées (tarif 2025)
Revenus fonciers (aide à la déclaration)	100 € HT/an + TVA
Suivi administratif des travaux > 1 500 €	5 % HT du montant HT des travaux + TVA
Vacation horaire	100 € HT/heure
Gestion dossier dégât des eaux	80 € HT/dossier, soit 100 € TTC (hors honoraires travaux)

TVA en vigueur : taux applicable au jour de la facturation.
Affichage obligatoire selon l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs.